Préposé au centre récréatif

EMPLOI PERMANENT, TEMPS PLEIN

La Ville de Macamic est à la recherche d'une personne pour occuper le poste de préposé au centre récréatif.

FONCTION

Sous l'autorité de la direction du service, le titulaire du poste effectue les divers travaux reliés à la préparation et à l'entretien de la patinoire. Il effectue diverses tâches d'entretien et de nettoyage des équipements et des lieux pour faire en sorte d'offrir des installations sportives de qualité.

De façon non limitative, le titulaire du poste accomplit les tâches suivantes :

- Opérer la surfaceuse ainsi que les divers équipements servant à préparer, à entretenir et à réparer la glace selon les normes établies;
- Effectuer les vérifications et les actions requises afin d'assurer le bon fonctionnement des équipements et des outils ainsi que la propreté des lieux reliés à l'entretien des patinoires et du bâtiment;
- Effectuer des rondes régulières pour vérifier l'état général du bâtiment, des équipements mécaniques, et des systèmes de chauffage/réfrigération;
- Assure la propreté, l'ordre et l'entretien ménager des plateaux récréatifs, sportifs et culturels. En effectuant le nettoyage des lieux et des locaux utilisés pour les activités, notamment les vestiaires, les toilettes, les douches, les gradins, les bancs des joueurs, etc.;
- Effectuer les ajustements et les réparations nécessaires pour assurer la continuité aux opérations et la sécurité des utilisateurs;
- Signaler toute défectuosité à la direction;
- Vérifie et fait l'entretien des diverses composantes qui ne requièrent pas nécessairement les services d'un employé spécialisé.;
- Effectuer une surveillance des lieux et voit au bon ordre et à l'usage conforme et sécuritaire des équipements;
- Intervenir en cas de comportement inapproprié ou dangereux;
- Fournir les premiers soins au besoin et remplir les rapports d'incident;
- Prendre les présences ou vérifier les réservations de glace;
- Soutenir les opérations lors événements (tournois, activités spéciales, location de salle)
- Offrir un soutien aux autres services municipaux (ex. espaces verts, entretien de sentiers, montage d'événement, travaux saisonniers, etc.);
- Assure le dégagement des tous les entrées et sorties des infrastructures récréatives en période hivernale;
- Renseigner les visiteurs sur les installations, les services offerts et le déroulement général des activités;
- Exécute certaines tâches administratives, tels que les rapports de suivis d'entretien, de bris, de défectuosités, etc.;
- Exécuter diverses tâches manuelles selon les besoins du service.

EXIGENCES

- Diplôme d'études secondaires OU un (1) an d'expérience pertinente;

Sont considérées comme un atout :

- Cours de premiers soins RCR;
- Expérience pertinente dans la conduite de surfaceuse.

COMPÉTENCES

- Démontrer de l'initiative, de l'autonomie et un bon esprit d'équipe;
- Avoir un bon sens de l'organisation;
- Démontrer de l'intérêt pour le service aux citoyens;
- Capacité à effectuer le travail selon les méthodes établies;
- Avoir une bonne endurance physique;
- Être capable de travailler dans des conditions climatiques parfois difficiles.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaire de travail variable, du dimanche au samedi, entre 35 et 40 heures par semaine;
- En période hivernale, le poste exige une disponibilité en soirée et les fins de semaine, selon les besoins de la programmation;
- Salaire entre 23.46 $ et 30.03 $ l'heure selon l'échelle salariale en vigueur.

POSTULER À CE POSTE

Les personnes intéressées par ce défi sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae **le plus rapidement possible par courriel ou en personne.**

Le poste sera affiché jusqu'à ce qu'il soit pourvu.

Date d'entrée en fonction : Dès que possible.

Tom St-Pierre, Directeur des loisirs, culture et vie communautaire
Concours : Préposé au centre récréatif
70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0
tstpierre@villemacamic.qc.ca

Nous remercions tous les candidats pour leur intérêt, mais nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus. La Ville de Macamic respecte le principe d'équité en matière d'emploi, le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.